

Stratégies de prévention des commotions cérébrales

Cette section vise à aider les conseils scolaires à remplir les exigences suivantes :

- inclure des stratégies visant à prévenir et à réduire au minimum le risque de commotion cérébrale à l'école:
- établir des codes de conduite sur les commotions cérébrales à l'intention des élèves qui participent à des activités sportives interscolaires, et des parents ou personnes tutrices, du personnel entraîneur et du personnel soigneur qui participent à des compétitions interscolaires;
- obtenir la confirmation que les codes de conduite sur les commotions cérébrales ont été consultés par les personnes participant aux activités sportives interscolaires.

(Voir <u>la NPP no 158 [Politiques des conseils scolaires sur les commotions cérébrales]</u> pour prendre connaissance des exigences.)

L'élève qui participe à une activité parrainée par l'école court toujours un risque de commotion cérébrale. Il est donc important d'instaurer et d'encourager une culture de sécurité et de prévention lorsque les élèves font des activités physiques. L'éducation des élèves, des parents et personnes tutrices, du personnel scolaire et des autres personnes qui offrent des activités pédagogiques, sociales et physiques aux élèves joue un rôle essentiel dans la prévention des commotions cérébrales.

Niveaux de prévention des commotions cérébrales

La prévention des commotions cérébrales est une pratique fondamentale et continue dans le sport et l'activité physique. La prévention s'effectue à plusieurs niveaux complémentaires : la prévention primaire vise à prévenir les commotions cérébrales; la prévention secondaire vise à réduire les effets d'une commotion cérébrale; et la prévention tertiaire vise à prévenir les complications à long terme d'une ou de plusieurs commotions cérébrales.

Prévention primaire

La première étape de la prévention primaire consiste à comprendre comment les commotions cérébrales surviennent dans le contexte scolaire. Cela peut inclure la collecte de données (par exemple, sur les blessures), la consultation de la documentation scientifique existante et l'identification des risques spécifiques à un sport ou à une activité, comme les blessures courantes et leur mode de survenue. La prévention primaire permet aussi de déterminer si les stratégies et changements mis en œuvre ont l'effet escompté.

Prévention secondaire

If a concussion does occur, timely recognition and removal, proper assessment, and appropriate management are linked to faster recovery and improved outcomes. Establishing and implementing evidence-informed concussion policies and procedures can help to prevent poor outcomes resulting from delays or mismanagement. Tous les conseils scolaires sont tenus de mettre en place des politiques et des procédures pour encadrer la prise en charge efficace d'une commotion cérébrale et prévenir son aggravation (par exemple, reconnaissance, retrait et prise en charge; plan de retour à l'école).

Prévention tertiaire

En mettant en place des mesures préventives primaires et secondaires, comme celles présentées précédemment, les écoles et les conseils scolaires peuvent encourager la participation et le bien-être durable des élèves. Ils peuvent également contribuer à réduire le nombre de commotions cérébrales récurrentes en adoptant des politiques entourant la gestion des commotions cérébrales qui sont fondées sur les meilleures pratiques (Eliason et coll., 2023). Cela comprend les situations suivantes :

- Si l'élève qui se remet d'une commotion cérébrale rencontre des difficultés à long terme qui semblent nuire à son apprentissage, le conseil scolaire devrait suivre les processus établis pour déterminer et consigner des approches et des ressources pédagogiques qui pourraient être nécessaires pour répondre aux besoins continus d'apprentissage de l'élève (par exemple, des adaptations personnalisées en salle de classe) (ministère de l'Éducation, NPP no 158, 2020).
- Il peut être dans l'intérêt de l'élève d'arrêter de pratiquer des sports de contact ou qui comportent des risques de collisions. Il n'existe aucun facteur objectif permettant de prendre cette décision; celle-ci est

propre à chaque personne et doit être prise en concertation avec l'élève, ses parents ou personnes tutrices, le cas échéant, et des professionnels de santé agréés. (Patricios, Schneider et coll., 2023)

References

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (31 janvier 2020). NPP n° 158 : Politiques des conseils scolaires sur les commotions cérébrales. https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes-158

Patricios, J. S., et coll. (2023). Consensus statement on concussion in sport: the 6th International Conference on Concussion in Sport-Amsterdam, October 2022. British journal of sports medicine, 57(11), 695–711. https://doi.org/10.1136/bjsports-2023-106898